

PLAN DE COURS

FOR-4045 : Introduction à la foresterie autochtone

NRC 14935 | Hiver 2019

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Invitation au dialogue avec des acteurs du domaine de la foresterie autochtone. Étude des liens entre les réalités autochtones et la foresterie à travers les thématiques de la gouvernance, du développement économique et de l'aménagement durable des forêts. Description et compréhension des enjeux et des besoins des communautés autochtones, des gouvernements, des entreprises et des autres acteurs du milieu. Développement des connaissances pour jouer un rôle-conseil et proposer des solutions pour améliorer les pratiques et les relations interculturelles dans le secteur forestier. Promotion de l'intérêt, du respect et de la prise en compte des réalités des communautés autochtones.

Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	12h30 à 15h20	GHK-1340	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=102623>


Coordonnées et disponibilités

Jean-Michel Beaudoin
Professeur responsable
Pavillon Abitibi-Price
jean-michel.beaudoin@sbf.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 406106

Jeanne Desrochers-Arsenault
Auxiliaire d'enseignement
jeanne.desrochers-arsenault.1@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	5
Étudiants invités	5
Forum	5
Accommodement pour étudiants en situation de handicap	6
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Préparation de questions	7
Journal de suivi des conférences	7
Plan de travail	8
Rapport	9
Examen final	10
Barème de conversion	10
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	10
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	10
Absence aux examens	11
Matériel didactique	11
Matériel obligatoire	11
Matériel complémentaire	11
Portail thématique de la Bibliothèque	12
Bibliographie	12
Bibliographie	12

Description du cours

Introduction

Malgré de nombreux changements au cours des dernières décennies, les forêts demeurent bien vivantes et importantes dans la culture, le mode de vie et l'économie des Autochtones. Toutefois, l'histoire du Québec et du reste du Canada montre des difficultés à comprendre et à tenir compte des [réalités autochtones](#) dans le domaine de la foresterie. Les tensions et les conflits engendrés démontrent que les cadres légaux et réglementaires existants sont insuffisants pour répondre à la fois aux besoins des Autochtones et ceux de l'industrie. Or, force est de constater, que la reconnaissance des [droits autochtones](#) à l'échelle nationale et internationale a pris de l'ampleur dans les dernières décennies, jusqu'à devenir un facteur décisif dans la remise en question de notre façon de voir la forêt et l'évolution des pratiques du secteur forestier.

En fait, l'évolution du droit autochtone a incité les gouvernements à trouver des solutions mieux adaptées afin de prendre en compte les intérêts de ces derniers. Dans ce sens, le respect des droits et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont devenues deux préoccupations majeures dans [les relations avec le gouvernement du Canada](#). À titre d'exemple, le programme fédéral « Initiative de foresterie autochtone » vise à jouer un rôle important comme moteur de développement économique. La [relation avec le gouvernement du Québec](#) va dans le même sens, avec la mise en place d'une stratégie ciblée d'aménagement durable des forêts qui cherche également à intégrer les intérêts, les valeurs et les besoins des communautés. Pour y arriver, le Québec compte déjà deux mécanismes importants de gouvernance : le mécanisme de consultation distincte et le Régime forestier adapté de la Paix des Braves.

Ainsi, l'évolution des politiques gouvernementales, du droit autochtone et du nombre de tenures forestières concédées aux Autochtones ont contribué à l'émergence de [partenariats avec l'industrie forestière](#). Adaptée au contexte local, cette approche vise à permettre l'adoption de meilleures pratiques et de proposer des modalités de prise en charge par les communautés.

Quant à elles, les communautés directement concernées cherchent à maximiser les retombées locales d'un développement durable des forêts, notamment par le développement de la main-d'œuvre et de l'[entrepreneuriat forestier autochtone](#). Elles souhaitent participer activement à la [gouvernance du territoire et des ressources forestières](#) et développer leur capacité à travailler avec de nouveaux modes de gouvernance, comme par exemple, la [certification forestière](#).

Le cours FOR-4045 « Introduction à la foresterie autochtone » offre une opportunité unique de mieux comprendre les changements qui s'opèrent aujourd'hui dans le domaine de la foresterie, comme dans bien d'autres domaines connexes. Mieux comprendre comment tenir compte des [visions et savoirs autochtones dans l'aménagement des forêts](#) est essentiel pour relever les défis liés au développement forestier durable. Les acteurs de la foresterie autochtone ont mis en place différentes initiatives au cours des dernières années et ils possèdent un précieux bagage d'expériences. Grâce aux interventions de conférenciers expérimentés et diversifiés, ce cours permettra de mieux situer les réalités et besoins des différents acteurs du domaine de la foresterie autochtone, d'explorer les pratiques qu'ils ont mise en places et de nourrir une réflexion constructive, globale et interdisciplinaire.

Objectifs généraux

Ce cours a été conçu dans le but de favoriser une compréhension pratique et concrète du lien qui existe entre le secteur forestier et les réalités autochtones. D'une part, l'enseignement permettra de mieux comprendre les facteurs clés de la participation autochtone à la gestion et au développement du territoire forestier. D'autre part, il incitera à une réflexion sur les moyens d'améliorer les relations entre les Autochtones, le gouvernement et l'industrie forestière.

Pour y arriver, les objectifs généraux du cours sont les suivants :

- Se familiariser aux réalités des communautés autochtones qui vivent ou dépendent de la forêt ;
- Décrire les facteurs déterminants et les modalités de la participation autochtone à la foresterie ;
- Connaître les principaux enjeux et acteurs de la foresterie autochtone ;
- Acquérir des connaissances de base pour bâtir une vision commune de la foresterie et jouer un rôle de médiation culturelle ;
- Favoriser des relations durables et respectueuses entre les communautés autochtones, les entreprises privées, les gouvernements et les autres acteurs forestiers québécois.

À la fin du cours, l'étudiant devrait avoir la capacité de mieux comprendre les réalités et enjeux autochtones et de proposer des solutions concrètes et mieux adaptées aux besoins d'une foresterie durable.

Approche pédagogique

L'approche pédagogique conçue pour ce cours favorisera l'interaction et les échanges entre les étudiants et des acteurs de la foresterie autochtone au Québec. Afin d'atteindre les objectifs du cours, le cours inclura les activités pédagogiques suivantes : lectures obligatoires, témoignages de conférenciers invités, travaux de session en équipe et examen.

Pour offrir une perspective globale de la complexité des enjeux de la foresterie autochtone, ce cours tentera de présenter les points de vue d'une diversité d'acteurs : Autochtones (ainés, jeunes, femmes et leaders), gouvernement, entreprises forestières, aménagistes et autres professionnels de la forêt (sénior et junior).

La durée prévue du cours est de 15 semaines. Généralement, un module spécifique est abordé chaque semaine. Pour accéder aux modules, consultez la section Contenu et activités de votre site Web de cours. À l'intérieur de chacun des modules, vous retrouverez les informations suivantes :

- **Introduction;**

Texte présentant le contenu de chaque module et une liste sommaire du travail à faire.

- **Objectifs spécifiques;**

Présentation des objectifs spécifiques pour les modules où les objectifs sont directement rattachés aux apprentissages à faire.

- **Consignes ou liste des activités d'apprentissage;**

Texte sous forme de directives qui détaille le travail à faire pour un module donné. Habituellement, ces directives donnent accès directement par hyperlien aux matériels didactiques (textes, vidéos, clips, etc.) ou aux outils (forum, blogue, etc.) nécessaires pour réaliser les apprentissages. La durée estimée des activités est également indiquée.

- **Évaluations;**

S'il y a lieu, un rappel des modalités d'évaluation formative et sommative peut être fait. Le texte peut comporter des hyperliens vers la section « Évaluations et résultats » ou vers d'autres outils du site (ex. questionnaires, forums, etc.)

- **Ressources didactiques**

Les matériels didactiques (texte, clip vidéo ou audio, adresse web, etc.) sont regroupés par type ou selon leur caractère obligatoire ou complémentaire.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Étudiants invités

Le cours FOR-4045 « Introduction à la foresterie autochtone » s'adresse d'abord aux étudiants des programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières et de baccalauréat en environnements naturels et aménagés. De plus, le cours est ouvert aux étudiants de 2e et 3e cycle qui sont rattachés à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG) et qui sont intéressés par les réalités autochtones, l'aménagement, la gestion et le développement durable du territoire ainsi que le développement économique et communautaire.

Le cours est également conçu de manière à offrir de nouvelles perspectives aux étudiants de l'Université Laval, complémentaires aux autres cours déjà offerts. Ainsi, étant donné le caractère multidisciplinaire du cours, nous accueillons également les étudiants inscrits en administration et gestion, aménagement du territoire et développement régional, anthropologie, développement durable, diversité culturelle, droit, géographie, science politique et sociologie.

Forum

Le forum sera utilisé pour recueillir certains travaux des étudiants et leur permettre d'échanger entre eux. Il ne constitue pas un outil de communication avec le professeur.

Accommodement pour étudiants en situation de handicap

Tel que prévu dans le cadre de la [Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval](#), les étudiants en situation de handicap qui ont un *Certificat médical d'attestation de limitations fonctionnelles* obtenu auprès d'un conseiller du centre d'aide aux étudiants doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que leurs mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures, mais qui n'ont pas cette lettre, doivent contacter le centre d'aide aux étudiants au 418-656-2880, le plus tôt possible. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Introduction Jean-Michel Beaudoin (Université Laval)	17 janv. 2019
Réalités autochtones (séance I) Jean-Michel Beaudoin (Université Laval)	24 janv. 2019
Réalités autochtones (séance II) Conférenciers: Jean-Sébastien Roy, Chris Cooper (Mishtuk) et Allan Cooper (Elder)	31 janv. 2019
Droit et politique autochtone au Québec : Une brève incursion historique Conférencier: Luc Bouthillier, professeure à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval	7 févr. 2019
Les relations entre les communautés autochtones et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Conférenciers: Andrée-Anne Déry et Simon St-Georges	14 févr. 2019
La norme du consentement, préalable, libre et éclairé en droit canadien et international Conférencier: Geneviève Motard, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval	21 févr. 2019
Réalités et revendications autochtones Conférenciers: Alexandre Bacon	28 févr. 2019
Partenariats avec l'industrie forestière Conférenciers: Marc Bédard et Georjann Morriseau (Produits forestiers Résolu)	28 mars 2019
Entrepreneuriat forestier autochtone Conférencière: Mélanie Paul	4 avr. 2019
Gouvernance du territoire et des ressources forestières Conférencière: À confirmer	11 avr. 2019
Certification forestière Conférencières: Elaine Marchand et Pamela Perreault	18 avr. 2019
Visions et savoirs autochtones dans l'aménagement forestier durable Conférenciers: Louis Bélanger et Patrice Bellefleur	25 avr. 2019
Relations avec le gouvernement du Canada Conférencier:	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Préparation de questions	À déterminer	Individuel	10 %
Journal de suivi des conférences	À déterminer	Individuel	15 %
Travail de session (Somme des évaluations de ce regroupement)			50 %
Plan de travail	Dû le 7 févr. 2019 à 23h00	En équipe	10 %
Rapport	Dû le 18 avr. 2019 à 23h00	En équipe	40 %
Examen final	Le 25 avr. 2019 de 12h30 à 15h30	Individuel	25 %

Étudiants au 2e et 3e cycle :

Pour les étudiants inscrits au cours FOR-7045 (NRC 14959), un sujet particulier devra être documenté en lien avec un module du cours. Sélectionné par l'étudiant et autorisé par le professeur au cours des trois premières semaines suivant le début du cours, chaque sujet devra faire l'objet d'un court rapport individuel (max 4 pages) basé sur de la littérature scientifique probante (5 articles) auquel s'ajoutera une présentation orale courte (5-10 minutes) à faire devant le groupe. Le total des évaluations pour ce travail sera d'une valeur de 25 points (rapport = 15 points, présentation = 10 points), faisant grimper le total de points pour le travail de session à 75 points, et à 175 points pour l'ensemble de la session. Le tout sera ensuite rapporté en pourcentage pour la note finale.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Préparation de questions

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Directives de l'évaluation :

Pour chaque module du cours, vous devrez préparer 3 questions en lien avec le contenu du module. Pour chaque question, l'étudiant peut ajouter un lien (référence) vers un passage des lectures obligatoires ou d'autres informations de l'actualité (ex.: reportage, articles de journaux, etc.).

Pour chaque module, le questionnaire devra être déposé avant le début de votre cours.

10 points pour l'ensemble des questionnaires. Chaque questionnaire non remis ou en retard entrainera la perte d'un point. Une question non pertinente (sans lien clair avec le contenu du module) dans un questionnaire entrainera aussi la perte d'un point.

Journal de suivi des conférences

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le journal de suivi des conférences est un outil d'apprentissage et d'autoévaluation où l'étudiant est amené à réfléchir sur sa propre expérience et à consigner par écrit le fruit de ses réflexions. Ainsi, le journal permet de mieux comprendre la position de l'étudiants ainsi que les nouvelles interrogations qui sont survenus durant la session. Enfin, il constitue un outil privilégié pour formuler des pistes d'amélioration (limites du cours et besoins d'apprentissage) pour le cours Introduction à la foresterie autochtone.

Chaque semaine, vous devrez répondre aux questions de votre journal et le déposer dans la boîte de dépôt. Le journal devra être déposé avant le début du prochain cours.

Concernant l'évaluation, le journal sera évalué sur une base de 15 points. L'étudiant obtiendra 10 points pour la remise du journal de bord pour chacun des modules. La présence de contenu non pertinent dans un journal (sans lien clair avec le contenu du module) entrainera la perte d'un point. Ensuite, les 5 points restants seront attribués à la qualité globale du contenu (pertinence des éléments ciblés, qualité de la réflexion, clarté et qualité de la langue).

Plan de travail

Date de remise : 7 févr. 2019 à 23h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Afin de réaliser cette évaluation, le plan de travail permet de planifier le travail à réaliser et de coordonner le travail d'équipe. Le plan de travail vise aussi à s'assurer que les étudiants comprennent le travail à réaliser et respectent les valeurs fondamentales et les principes du travail avec des communautés autochtones.


Votre plan de travail devra inclure les sections suivantes :

1. Titre du travail
2. Introduction (sujet amené, sujet posé et structure du plan de travail)
3. Mandat (objectif du travail et équipe de travail)
4. Méthode de travail envisagée (technique de collecte de données et considérations éthiques)
5. Rôle de chaque membre de l'équipe
6. Calendrier
7. Bibliographie commentée (au moins 5 références)
8. Annexe (ex.: message d'introduction, formulaire de consentement et guide d'entrevue)

Vous devez obligatoirement réaliser et retourner ce travail à la date prévue sans quoi une pénalité sera appliquée (voir la section Évaluations du site du cours). Il est fortement recommander de prendre rendez-vous avec le responsable du cours afin d'éclaircir rapidement des questions et recevoir des commentaires sur le travail.

Aucune entrevue ne pourra être réalisée sans d'abord avoir reçu d'évaluation de votre Plan de travail

Suggestions de documents à consulter :

- 1) [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador 2014](#)
- 2) Les outils et références sur le site du [Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval](#)  (CÉRUL)
- 3) Savoie-Zajc, L. 2000. La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans Karsenti T. et Savoie-Zajc L. Introduction à la recherche en éducation, Sherbrooke: CRP (voir fichiers à consulter)
- 4) Beaud, S. et F. Weber. 2010. Guide de l'enquête de terrain. Paris, La Découverte. (À consulter à la bibliothèque: <http://ariane.ulaval.ca/cgi-bin/recherche.cgi?qu=a1897945>).

Fichiers à consulter :

 [H2019 - Grille évaluation - Plan de travail.docx](#) (19,5 Ko, déposé le 11 janv. 2019)

 [Recherche qualittative en éducation.pdf](#) (1,7 Mo, déposé le 11 déc. 2018)

Rapport

Date de remise :	18 avr. 2019 à 23h00 Contribution au travail d'équipe : 18 avr. 2019 à 23h00
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	40 %
Répartition de la correction et critères :	80 % Corrigé par l'enseignant 20 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation et écoute	1
Disponibilité	1
Entraide	1
Préparation et flexibilité	1
Contribution au travail d'équipe	1

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

En équipe, les étudiants réaliseront un rapport visant à poser un regard critique sur une des pratiques ou un des outils utilisées dans l'aménagement durable des forêts.

Pour ce faire, les étudiants devront faire des liens avec des notions présentées dans le cadre d'un des modules du cours et appuyer leur argumentaire avec des sources scientifiques. Ils devront développer une perspective critique en réalisant un minimum de 2 entrevues avec un représentant d'une communauté/organisation autochtone ET un représentant du gouvernement ou de l'industrie forestière.

À partir d'un travail de recherche, chaque équipe présente les éléments suivants dans un rapport :

1. Page de présentation
2. Résumé du travail
3. Table des matières
4. Introduction (sujet amené, sujet posé et structure du rapport)
5. Mandat (objectif du travail et présentation l'équipe)
6. Méthode de travail utilisée (techniques de collecte de données, considérations éthiques et critères méthodologiques)
7. Résultats
 - Explication de la pratique ou de l'outil analysé
 - Préoccupations et enjeux autochtones pour l'aménagement durable des forêts
9. Conclusion (ex.: solution ou alternative envisagée)
10. Références
11. Annexe (joindre la transcription des extraits d'entrevues utilisées et les formulaires de consentement signés)

Vous devez obligatoirement réaliser et retourner ce travail à la date prévue sans quoi une pénalité sera appliquée (voir la section Évaluations du site du cours). Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous avec le responsable du cours afin d'éclaircir rapidement des questions et de recevoir des commentaires sur la structure de votre argumentaire.

Fichiers à consulter :

 [2019 02 07 Principes éthiques.pdf](#) (571,24 Ko, déposé le 7 févr. 2019)

 [2019 02 08 L'entrevue individuelle.pdf](#) (530,91 Ko, déposé le 8 févr. 2019)

Examen final

Date : Le 25 avr. 2019 de 12h30 à 15h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire est constitué des lectures ciblées par le professeur et, le cas échéant, des présentations des conférenciers-invités. Vous trouverez les documents dans chacun des modules.

Matériel complémentaire

National Aboriginal Forestry Association (NAFA)

URL : [National Aboriginal Forestry Association \(NAFA\)](#)

Date d'accès : 8 septembre 2016

Native Nations Institute

URL : [Native Nations Institute](#)

Date d'accès : 8 septembre 2016

The Harvard Project on American Indian Economic Development

URL : [The Harvard Project on American Indian Economic Development](#)

Date d'accès : 8 septembre 2016

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : http://www.bibl.ulaval.ca/explorer_discipline

Bibliographie

Bibliographie

Disponible dans chaque section du cours.